



1

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DE SON SUPPLEANT

Sous la présidence de M. Claude STURNI – Président
15 élus présents / 4 élus suppléants présents / 4 procurations
(37 titulaires en exercice / 22 suppléants en exercice)

Elus présents : Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Jean-Marc DEICHTMANN, Marc HOFFSESS, Pia IMBS, Fabian JORDAN, Michèle KANNENGIESER, Lucien MULLER, Jean-Lucien NETZER, Philippe PFRIMMER, Laurent RICHE, Pascale SCHMIDIGER, Jean-Michel STAERLE, Claude STURNI, Caroline ZORN.

Élus suppléants présents : Isabelle FUHRMANN qui représente Odile ULRICH-MALLET, Bernard JUCHS qui représente Thomas ZELLER, Annie KESSOURI qui représente Doris TERNOY, Pierre OZENNE qui représente Jeanne BARSEGHIAN.

Procurations : Alain COUCHOT donne pouvoir à Laurent RICHE, Antoine HOME donne pouvoir à Fabian JORDAN, Alain JUND donne pouvoir à Marc HOFFSESS, Eric STRAUMANN donne pouvoir à Lucien MULLER.

Elus excusés : Rachel BAECHEL, Thierry BELLONI, Yves GOEPFERT, Anne-Marie JEAN, Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN, Roland ONIMUS, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Denise STOECKLE, Fabienne ZELLER, Christine DHALLENNE, Jean-Denis ENDERLIN, Claude FROEHLI, Gérard GREILSAMMER, Francis HILLMEYER, Pierre LOGEL, Anne MISTLER, Rémy NEUMANN, Valentin RABOT, Catherine TRAUTMANN, Antoine VIOLA.



1

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DE SON SUPPLEANT

Conformément aux articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité du Pôle métropolitain d'Alsace désigne son secrétaire ainsi que le secrétaire suppléant lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de :

- M. Philippe PFRIMMER comme secrétaire de séance.
- M. Jean-Lucien NETZER comme secrétaire suppléant.

DELIBERATION

Le Comité du Pôle métropolitain d'Alsace,

après en avoir délibéré,

VU les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

à l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Philippe PFRIMMER comme secrétaire de séance.
- **DESIGNE** M. Jean-Lucien NETZER comme secrétaire suppléant.

Le Président,



Claude STURNI